

OSER *DES* *CHEMINS* *DE FOI*



LES VOSGES À LOURDES

► DU DIMANCHE 10 JUILLET
AU SAMEDI 16 JUILLET 2022

PÈLERINAGE DIOCÉSAIN

Présidé par Mgr Didier Berthet
Prêché par Père Damien Bessot

CONTACTS :

PÔLE PÈLERINS ACCOMPAGNÉS :

Marie-Reine VOIRY - 06 09 87 39 71 - mr.voiry@gmail.com

PÔLE HOSPITALIERS :

Nicole NICOLAS - 06 88 92 70 86 - hnd188.hospitalier@gmail.com

PÔLE PÈLERINS :

Service des pèlerinages - 03 29 82 26 35 - pele@catholique88.fr

Date limite d'inscription
10 Juin 2022

RÉSERVATIONS :

► www.catholique88.fr/lourdes2022



THEME D'ANNEE : « Allez dire aux prêtres »

Que l'on bâtit une chapelle et que l'on y vienne en procession

PROGRAMME PREVISIONNEL

Un courrier avec tous les détails définitifs du séjour vous sera envoyé 15 jours avant le départ

A Lourdes, on marche beaucoup et on est souvent debout. Cette inscription au pèlerinage concerne les personnes n'ayant pas de problème à se déplacer seule. Si vous souhaitez être accompagné dans vos déplacements, vous pouvez vous inscrire comme pèlerin accompagné par l'hospitalité Notre Dame de Lourdes.

Dimanche 10 juillet 2022 : EPINAL / LOURDES

Départ aux environs de 5h-5h30. Repas de midi sur l'autoroute.

Arrivée prévue vers 21 h. Repas à l'hôtel

Lundi 11 juillet :

Le Matin : Entrée en pèlerinage. Photo de groupe

L'après-midi : Catéchèse sur les piscines. Messe d'ouverture

Le soir : Procession mariale

Mardi 12 juillet :

Le matin : Sacrement de réconciliation

L'après-midi : Catéchèse sur les signes. Passage à la grotte – chapelet

Mercredi 13 juillet :

Le matin : Messe internationale

Déjeuner pique-nique festif

L'Après-midi : Visite commentée « Sur les pas de Bernadette ».

Procession eucharistique – Adoration.

Le soir : Chemin de croix des Espèluges

Jeudi 14 juillet :

Le Matin : Messe sacrement des malades

L'après-midi : Spectacle Bernadette de Lourdes ou après-midi libre

Le soir : Feu d'artifice du 14 juillet

Vendredi 15 juillet :

Le Matin : Messe d'envoi et consécration des hospitaliers.

Procession chapelle des lumières

L'après-midi : Entretien avec l'évêque. Clôture du pèlerinage

Samedi 16 juillet : Retour Lourdes/Epinal

Petit déjeuner à l'hôtel

Départ prévu autour de 6 h. Repas de midi sur l'autoroute

Arrivée prévue à Epinal aux alentours de 21 h

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

➤ Coût du pèlerinage :

Forfaits selon l'hôtel et le type de chambre :

	Hotel 3* Angélic	Hotel 3* Roc de Massabielle	Hotel 3* Saint Sauveur	Hotel 4* Padoue
Chambre double	480	500	550	580
Chambre triple		470		560
Chambre simple	610	640	700	740
Tarif enfant	Nous Consulter			
Porte St Joseph à	350m	270m	130m	220m

L'affectation dans les hôtels se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions et des places restantes.

Attention, le nombre de chambres simples est limité.

Ces forfaits comprennent :

- Le transport en autocar grand tourisme.
- Les déjeuners lors des trajets aller et retour.
- La pension complète en hôtel pour 6 nuits.
- L'insigne du pèlerin, le livret programme du pèlerin, taxes des sanctuaires et frais du service pèlerinage.
- L'assurance responsabilité civile, l'assurance bagages (perte, détérioration ou vol), assurance individuelle accident, assistance et rapatriement.

Non compris dans les forfaits :

- Les boissons, extras et d'une manière générale tous les frais personnels.
- Les éventuels surcoûts sur place liés à des événements indépendants de notre volonté.
- Les pourboires du personnel hôtelier et du chauffeur.
- L'assurance annulation, vol de bijoux ou objets de valeur.
- Le spectacle « **Bernadette de Lourdes** » le 14 juillet : **35 € à régler avec l'inscription**

➤ Règlement :

A l'inscription, par chèque bancaire à l'ordre de « **Service des pèlerinages** ». Ou en espèces, un reçu vous sera remis.

Possibilité de versement en trois fois :

- 1^{er} versement à l'inscription : 200.00 €
- 2^{ème} versement : 200.00 €
- Solde : € + 35 € pour le spectacle (1 seul chèque)

Tous les chèques sont à donner **en une seule fois avec votre inscription**, datés du jour où vous les rédigez avec le bulletin d'inscription (indiquer une autre date est illégal).

La remise en banque sera échelonnée suivant la date que vous indiquerez au dos des chèques au plus tard le 30 juin.

Les chèques vacances sont acceptés

Don : Si vous voulez faire un don au service des pèlerinages pour aider les personnes en difficulté financière, un reçu fiscal peut vous être adressé sur demande. Votre chèque devra alors être établi à l'ordre de : Association diocésaine – Service des pèlerinages

➤ **Annulation du pèlerinage :**

Le service diocésain des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler le pèlerinage si le nombre de participants est trop faible et de rembourser les pèlerins inscrits, ou de réviser le prix demandé (par ex en fonction du prix du carburant)

➤ **Annulation d'inscription par le pèlerin :**

A notifier par écrit au service des pèlerinages. Un remboursement intégral des sommes versées est possible sur présentation d'un justificatif médical.

Les annulations qui seraient faites sans justificatif médical entraîneront les retenues suivantes :

Un mois avant le départ : 80 €

Moins de 10 jours avant le départ : 160 €

➤ **Clôture des inscriptions :**

Les inscriptions sont closes à la date limite indiquée sur le bulletin d'inscription ou sans préavis dès que le groupe est complet.